

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Le JEUDI 27 MAI 2021

A 18h00, 27 Boulevard du Colonel Aubry à Bressuire

ORDRE DU JOUR

1. ASSEMBLEES

- 1.1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil 2

2. DELIBERATIONS

2.1. Finances

- 2.1.1. Budget annexe du SAAD : Budget exécutoire 2021 2
2.1.2. Budget annexe du SAAD : Décision modificative n°1 4

2.2. Ressources Humaines

- 2.2.1. Tableau des effectifs, année 2021, modification n°3 : création de poste 5
2.2.2. Tableau des effectifs, année 2021, modification n°4 : suppressions
de postes 6

2.3. Commande publique

- 2.3.1. Attribution du marché "fourniture de repas en liaison froide" 7

3. QUESTIONS DIVERSES

1. ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Rapporteur : François MARY

Le procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MARY propose de rajouter une délibération relative à la modification du numéro SIRET du CIAS par l'INSEE, le siège du CIAS ayant changé d'adresse.

Les membres du conseil sont d'accord.

TRANSFERT DU SIEGE DU CIAS : VALIDATION NOUVELLE ADRESSE (ACTUALISATION REPERTOIRE SIRENE INSEE)

DEL-2021-27

Depuis le 8 février 2021, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais a rejoint le siège de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Sa nouvelle adresse est donc : 27 boulevard du Colonel Aubry 79300 BRESSUIRE

Les numéros SIRET, SIRENE sont délivrés par l'INSEE auquel l'on doit s'adresser pour toute modification.

Le numéro SIRET étant lié à l'implantation géographique, tout déménagement entraîne un changement du numéro SIRET (les 5 derniers chiffres).

Il est proposé d'acter le changement d'adresse du CIAS du Bocage Bressuirais, dont la nouvelle adresse est dorénavant : CIAS, 27 boulevard du Colonel Aubry, 79300 BRESSUIRE, et de transmettre la présente délibération à l'INSEE pour procéder au changement du numéro SIRET de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile : Budget exécutoire 2021

DEL-2021-28

Lors de la séance du 15 Octobre 2020, le Conseil d'Administration du CIAS de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais a voté la proposition de budget 2021 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) transmise au Conseil Départemental.

Par rapport à la demande initiale, et à la suite d'un courrier élaboré dans le cadre de la procédure contradictoire, le Conseil Départemental, a décidé :

- De réduire le budget par groupe de dépenses de la façon suivante
 - Groupe 1 (charges afférentes à l'exploitation courante) : - 4 398,18 €
 - Groupe 2 (charges afférentes au personnel) : - 89 385,07 €
 - Groupe 3 (charges afférentes à la structure) : - 4 387,71 €
- D'augmenter la reprise du déficit : + 30 911,93 € (1^{er} tiers du déficit de 2019 en complément))
- D'augmenter les recettes atténuatives du groupe 2 : + 60 822 €
- De diminuer le produit de la tarification de - 128 081,03 €

Le tarif « Horaire Tarifé » retenu par le Conseil Départemental est ainsi de 22,66 €, dont 1,19 € de reprise de déficit de - 83 699,96 € (2ème tiers du déficit 2017 de 31 751,25 €, 50% du déficit de 2018 de 21 036,78 € et 1er tiers du déficit de 2019 de 30 911,93 €), et 21,47 € pour le fonctionnement du service.

Budget exécutoire SAAD 2021					
			BE Global	BE Tarifé	BE non Tarifé
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	81 751,82 €	74 206,82 €	7 545,00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 774 115,93 €	1 516 081,93 €	258 034,00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	81 670,29 €	73 541,29 €	8 129,00 €
		Reprise déficit antérieur	83 699,96 €	83 699,96 €	0,00 €
	TOTAL		2 021 238,00 €	1 747 530,00 €	273 708,00 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 856 440,00 €	1 597 530,00 €	258 910,00 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	164 798,00 €	150 000,00 €	14 798,00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		002 : excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL		2 021 238,00 €	1 747 530,00 €	273 708,00 €
Investissement	Dépenses		144 893,81 €		
	Recettes		144 893,81 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver le budget exécutoire 2021 du SAAD ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Budget annexe du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : DM n°1

DEL-2021-29

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature M 22,

Considérant les crédits alloués par le Conseil Départemental pour le budget du SAAD 2021, il est proposé la décision modificative suivante :

601 - CIAS-SAAD - Décision modificative n°1 : Budget exécutoire

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser sur la partie tarifée	Montant budget global après DM
1		DEPENSES EXPLOITATION COURANTE	86 150,00 €	- 4 398,18 €	81 751,82 €
	6262	Frais de télécommunication	11 650,00 €	- 4 398,18 €	7 251,82 €
2		DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	1 863 501,00 €	- 89 385,07 €	1 774 115,93 €
	6215	Personnel affecté à l'établissement	201 608,00 €	- 89 385,07 €	112 222,93 €
3		DEPENSES AFFERENTES A STRUCTURE	86 058,00 €	- 4 387,71 €	81 670,29 €
	61558	Entretien réparations véhicules	15 000,00 €	- 1 487,71 €	13 512,29 €
	6167	Assurance statutaire	21 000,00 €	- 2 400,00 €	18 600,00 €
	61884	Frais d'animation	1 000,00 €	- 500,00 €	500,00 €
002		REPRISE DEFICIT	52 788,03 €	30 911,93 €	83 699,96 €
TOTAL				- 67 259,03 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Groupe	Article	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	DM à réaliser sur la partie tarifée	Montant budget global après DM
1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	1 984 521,03 €	-128 081,03 €	1 856 440,00 €
	733141	Tarif horaire APA personnes âgées	1 265 110,00 €	-128 081,03 €	1 137 028,97 €
2		AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	103 976,00 €	60 822,00 €	164 798,00 €
	7588	Autres produits de gestion courante	0,00 €	60 822,00 €	60 822,00 €
TOTAL				- 67 259,03 €	

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.1. Tableau des effectifs, modification année 2021, n°3 : création de poste

DEL-2021-30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 18 mars 2021 ;

Il convient de créer le poste suivant :

Grade	cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste en min.	nb postes	ETP	Temps du poste en min.
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	C	1	0.8	28h00			

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action sociale du Bocage Bressuirais :

- de créer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour ,
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés,

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.2. Tableau des effectifs, modification année 2021, n°4 : suppressions de postes

DEL-2021-31

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 18 mars 2021 ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 21 mai 2021 ;

Il convient de supprimer les postes suivants :

Filière	Libellé Grade supprimé	Cat.	Tps travail du poste en ETP	Tps travail du poste en min.
Médico-Sociale	AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,5	17h30
	AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0,6	21h00
	INFIRMIER EN SOINS GENERAUX CLASSE NORMALE	C	0,5	17h30

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- **de supprimer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;**
- **De prendre en compte cette modification au tableau des effectifs à la date d'effet de ce jour ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, ADOPTE cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. COMMANDE PUBLIQUE

2.3.1. Attribution du marché « fourniture de repas en liaison froide »

DEL-2021-32

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ;

VU les articles L2125-1 1°, R. 2162- 1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique relatifs aux accords-cadres ;

VU l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique relatif à la réservation de marchés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés ;

VU l'avis d'appel public à concurrence publié sur le profil acheteur, le BOAMP et le JOUE ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres Ouvert du 04 mai 2021 ;

CONSIDERANT une estimation annuelle de 332 100 € HT ;

CONSIDERANT que la concurrence a correctement joué ;

La prestation concerne la fourniture de repas, en liaison froide, pour personnes fragilisées, âgées ou handicapées dans le cadre du service de repas à domicile sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Le marché vise la fabrication (préparation, cuisson), le conditionnement en portions individuelles, la préparation des commandes correspondant aux circuits de repas portés par le CIAS au domicile des personnes fragilisées qui en font la demande.

Suite à la publication de la consultation, 1 pli a été reçu.

Après la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 04 mai 2021, il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS d'adopter l'attribution du marché comme suit :

- Entreprise ESAT ATELIERS BRESSUIRAIS, située à Bressuire pour un montant annuel estimatif de 357 952,80 € HT.

Il sera fait application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale, du 01 juillet 2021 au 30 juin 2023, avec une reconduction possible de 2 ans.

A titre d'information, quatre types de repas sont prévus au Bordereau des Prix Unitaires : des déjeuners, des diners, des déjeuners hachés et des diners hachés.

Il est proposé Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **d'adopter l'attribution du marché tel que mentionnée ;**
- **d'imputer les dépenses sur le budget des repas à domicile 40803.**

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.